



**ACNUSA**  
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

**2020**

# Rapport d'activités

Continuité et modernisation  
des services rendus

Maintien des sessions  
du collège

Accompagnement  
des parties prenantes

Réduction des recours  
et contentieux



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MARS 2021**

# Sommaire

## I. Continuité et modernisation des services rendus

- A. Continuité et modernisation des activités
- B. Communication et visibilité de l'Autorité

04

04

05

## II. Maintien des sessions du collège

- A. 16 Avis instruits et rendus
- B. 301 Décisions prononcées

08

08

09

## III. Accompagnement des parties prenantes

- A. De nombreux travaux ont donné lieu à publication
- B. Expertise indépendante appuyée sur des partenariats techniques

12

12

15

## IV. Réduction des recours et contentieux

- A. Recours initiés contre l'ACNUSA en 2020
- B. Règlement progressif des recours antérieurs à 2020

16

16

17

**L'année de nos vingt ans a été marquée par les impacts de la crise de la COVID-19 et la fermeture des frontières qui ont provoqué l'effondrement des trafics de passagers et des activités aéroportuaires.**

La crise a révélé des tendances antérieures et suscité des débats sur la durabilité du transport aérien. Elle a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour réduire les nuisances qui impactent la santé, l'environnement et le climat.

Les professions aéronautiques, les associations de défense de l'environnement et de la santé, les associations de riverains, les collectivités territoriales, mais aussi les services déconcentrés de l'État, les parlementaires et toutes celles et tous ceux qui travaillent avec l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires pour la réduction des nuisances générées sur et autour des aéroports, ont affirmé leur volonté de poursuivre les efforts engagés.

Dans ce contexte particulier, l'Autorité de contrôle s'est attachée à accompagner les opérateurs, compagnies aériennes et services de navigation aérienne, sociétés aéroportuaires et assistants d'escale, pour améliorer leurs performances environnementales.

Le présent rapport d'activités 2020 rend compte des travaux réalisés par l'équipe permanente en appui des membres du collège et des membres associés. Il traite d'abord des mesures prises pour assurer la continuité et la modernisation du service. Il présente ensuite les travaux du collège et l'accompagnement des parties prenantes. Enfin, il rend compte du règlement progressif des recours engagés contre des décisions individuelles de sanctions.

Ces actions ont été conduites de manière collégiale, avec l'appui des membres de l'équipe permanente qui ont fait preuve d'adaptation aux nouvelles méthodes de travail, permettant l'atteinte de la plupart des objectifs fixés pour 2020.



**Gilles LEBLANC**  
Président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires



Colloque des 20 ans de l'ACNUSA le 7 janvier 2020 à l'Assemblée nationale

POUR REVOIR LE PROGRAMME



POUR REVOIR LES BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS



POUR REVIVRE LES MEILLEURS MOMENTS



# I. Continuité et modernisation des services rendus

## A. Continuité et modernisation des activités

L'Autorité a mobilisé tous les moyens disponibles pour poursuivre ses travaux.

### \_\_Déploiement des outils de travail collaboratif

La crise sanitaire de la COVID-19 a imposé la mise en place d'outils collaboratifs développés par le ministère : messagerie instantanée, visioconférence, partage de documents et travail collaboratif. L'ACNUSA s'est également adaptée à la multitude d'outils d'audio et visioconférences utilisés par ses partenaires.

### \_\_Développement d'un outil de traitement des données bruit et RADAR

Ce développement a permis d'automatiser le traitement des données de mesures acoustiques fournies par les aéroports et l'analyse des données RADAR afin de caractériser les survols en région parisienne.

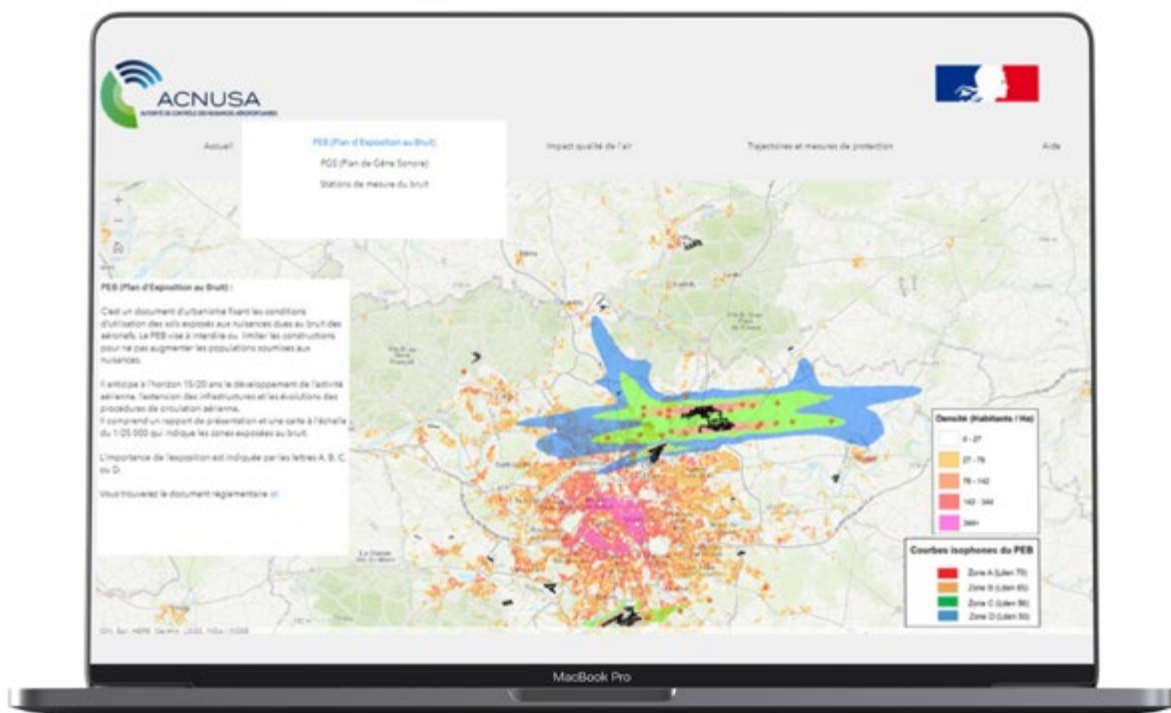
### \_\_Acquisition d'un outil de recherche juridique

L'Autorité s'est dotée d'un outil qui permet de simplifier les recherches de jurisprudence, d'articles de doctrine et d'analyser plus rapidement les mémoires reçus.

### \_\_Outils de cartographie

Un outil cartographique a été développé. Il sera intégré au nouveau site internet de l'Autorité. Il permettra l'affichage de plusieurs données relatives aux émissions sonores et de polluants atmosphériques, ainsi que la visualisation des conditions de survols autour des principaux aéroports. Il sera mis en ligne sur le site internet au premier semestre 2021.

## IMPACT SONORE À L'AÉRODROME DE ROISSY - CHARLES-DE-GAULLE



**\_\_Nouveau site internet**

L'Autorité a engagé la refonte de son site internet afin de permettre une utilisation plus simple et plus fluide. Il devrait voir le jour au premier semestre 2021.



Capture d'écran du futur site internet de l'Autorité

**\_\_Outil de téléprocédure**

S'inspirant de l'outil développé par le Conseil d'État pour les juridictions administratives, l'Autorité de contrôle a réalisé en 2020 un outil qui permettra de conduire de manière dématérialisée la procédure d'instruction des dossiers de manquements qui lui sont transmis. Des tests avec des compagnies ont été réalisés fin 2020, permettant d'envisager une finalisation de l'outil et son déploiement courant 2021.

**B. Communication et visibilité de l'Autorité**

La crise sanitaire n'a pas empêché la poursuite des actions de communication et de sensibilisation.

**\_\_Accompagnement média et institutionnel**

En 2020, un appel d'offre a été lancé en vue de confier à un prestataire unique une mission portant sur le développement des relations médias et institutionnelles de l'ACNUSA. Trois agences de communication ont répondu de manière pertinente. Après analyse des offres et consultation du collège, le prestataire retenu est la société Grayling.

**\_\_Site internet**

Le site internet est la vitrine des activités du collège et des services de l'Autorité.

Type de publication	Nombre de publications en 2020
Articles	32
Communiqués de presse	5
Avis	16 émis dont 12 publics
Rapports	11

## \_\_Réseaux sociaux

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires dispose de deux comptes professionnels sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter, auxquels s'ajoute un compte Youtube créé en 2020 à l'issue de la célébration de ses 20 ans.



L'Autorité a ainsi pu relayer ses communiqués de presse, articles et rapports, etc. Ces interactions avec le public permettent de mettre en lumière ses activités ainsi que son actualité et d'augmenter le trafic sur son site internet. Une cinquantaine de publications ont été relayées sur nos réseaux sociaux pour plus de 45 600 vues.

## \_\_Newsletter

La lettre d'information de l'Autorité est un outil majeur de sa communication. Son nouveau format a été mis en place en 2019. Elle est diffusée via une plateforme de marketing par courriel. 10 lettres d'information ont été diffusées en 2020, proposant notamment des articles, des éditos, un récapitulatif des derniers avis émis par le collège, le montant des sanctions des amendes.

## \_\_Communiqués de presse et articles

L'Autorité a diffusé 5 communiqués de presse qui ont été repris par la presse locale et nationale. En 2020, l'ACNUSA a fait l'objet d'une vingtaine d'articles dans la presse spécialisée, nationale et régionale.

## \_\_Consultations

Deux consultations ont été organisées :

1. **Une consultation publique a été organisée du 16 juin au 7 juillet 2020 puis du 25 août au 14 septembre 2020** sur des prescriptions relatives à la surveillance de la qualité de l'air et à la réalisation d'inventaires d'émissions. Les contributions ont été analysées et ont permis la publication au journal officiel de la République française du 6 octobre 2020 des « *Prescriptions portant sur la gestion de la qualité de l'air par les exploitants aéroportuaires sur et autour des aéroports* ».



2. **Une consultation a été organisée du 9 novembre au 9 décembre 2020 auprès des membres et membres associés au collège.** Il s'agissait d'impliquer les membres associés au-delà des seules séances organisées sous forme de juridiction. Les contributions collectées ont été restituées à l'occasion d'une visio-conférence qui s'est tenue le mercredi 6 janvier 2021.



POUR CONSULTER LA RESTITUTION DES TRAVAUX :



## \_\_ Relations publiques

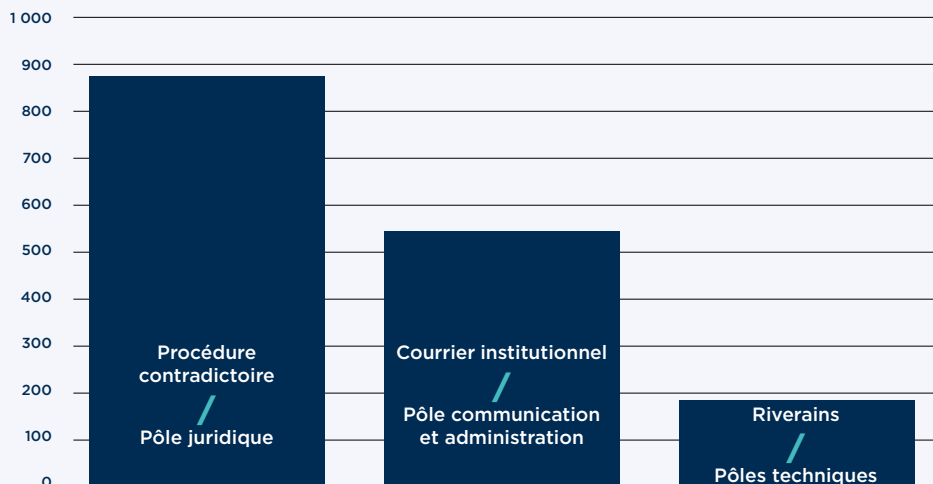
L'Autorité promeut ses avis et recommandations auprès des commissions consultatives de l'environnement des aéroports et dans le cadre de nombreuses rencontres avec les représentants des institutions publiques, parlementaires, membres des cabinets ministériels, de la représentation permanente auprès de l'Union européenne et de la Commission européenne à qui elle transmet régulièrement des fiches informatives afin d'apporter à chacun un éclairage indépendant et impartial sur les nuisances générées sur et autour des aéroports.

## \_\_ Rencontres

Près de 150 rendez-vous ont été inscrits à l'agenda de l'Autorité en 2020. Des dossiers de communication ont à chaque fois été préparés comprenant des fiches informatives relatives aux thématiques intéressant les interlocuteurs, un recueil des textes applicables, les avis et recommandations émis ainsi que des propositions pour réduire les nuisances sur et autour des plateformes aéroportuaires. Au-delà de ces rendez-vous, certains membres du collège ont participé de manière active à des manifestations permettant de valoriser les travaux réalisés. Notamment sont intervenus Agnès Brion Ducoux pour valoriser les résultats du programme de recherche DEBATS, Francis Truchetet dans le cadre du symposium sur le bruit des drones et Gilles Leblanc devant l'assemblée des assistants d'escala.

## \_\_ Traitement du courrier

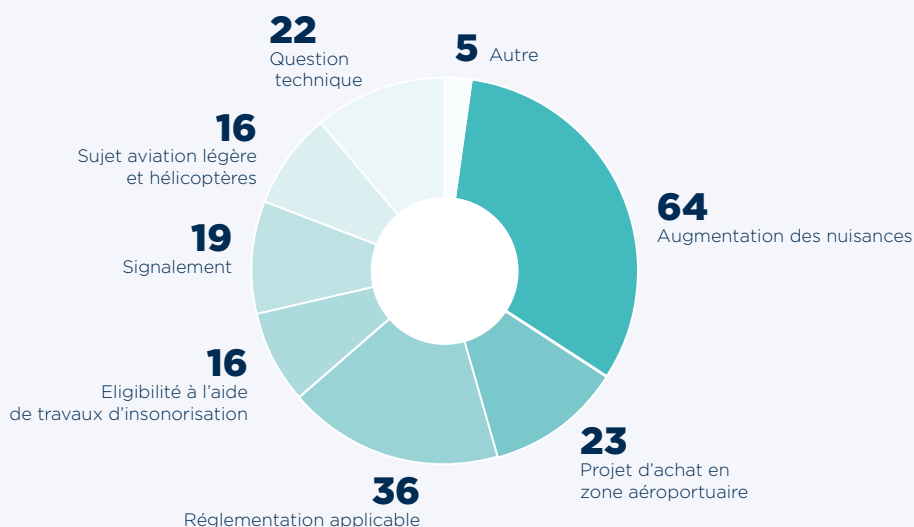
Chaque année, l'Autorité reçoit un nombre important de courriers et courriels qu'elle s'attache à traiter dans les meilleurs délais. Parmi eux, un certain nombre fait l'objet d'un suivi particulier. Pour l'année 2020, 1 685 courriers ont été traités : près des deux tiers ont été transmis par les personnes poursuivies par l'administration de l'aviation civile dans le cadre de la procédure de sanction. Un quart de ceux ayant nécessitant un traitement particulier provient de représentants des collectivités territoriales, d'associations de riverains ou de défense de l'environnement, de représentants des professions aéronautiques ainsi que de différents services de l'administration, centrale ou décentralisée. Enfin, 201 courriers émanent de particuliers.



## FOCUS **Plaintes riverains**

Certains des courriers des riverains nécessitent des études approfondies. Cela a été le cas en 2020 pour 35 réponses.

## PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES COURRIERS DES RIVERAINS



## II. Maintien des sessions du collège

### A. 16 avis instruits et rendus

En 2020, l'Autorité a été consultée par l'administration ou des gestionnaires d'aéroports sur 9 projets pour lesquels elle a émis un avis (contre 21 en 2019). Le collège a été par ailleurs saisi pour 7 autres dossiers (contre 12 en 2019). Au total, 16 avis ont été rendus par le collège en 2020, dont 12 ont été mis en ligne sur le site internet de l'ACNUSA.

N°	OBJET AVIS
1	Bilan des comptes 2019 - Pour prise d'acte
2	Modifications SAU VAVIX Bordeaux - Mérignac
3	Déplacement de la station de mesure d'Aussonne
4	Projet modification départs conventionnels 13R et 13L Marseille - Provence
5	Projet arrêté restriction Bâle - Mulhouse
6	Expérimentation départ 15 Bâle - Mulhouse
7	Stations de mesures de bruit Bâle - Mulhouse
8	Application "forfait mobilités durables" aux agents de l'ACNUSA
9	Actualisation du guide méthodologique relatif à la réalisation des études d'impact de la circulation aérienne Version 5.5 du 10 février 2020
10	Projet d'arrêté portant limitation des conditions d'utilisation de l'hélistation de Grimaud (Var)
11	Calendrier des sessions du collège pour l'année 2021
12	Indice global mesuré pondéré (IGMP) 219 à Paris - Charles-de-Gaulle
13	Décision pour prise d'acte d'un budget modificatif (DM1)
14	Modification de l'emplacement de deux stations de mesures de bruit aux abords de l'aéroport Toulouse - Blagnac
15	État environnemental sur et autour des aéroports
16	Décision pour prise d'acte du budget de fonctionnement primitif 2021



## B. 301 décisions prononcées

Le pôle juridique conduit, sous l'autorité du rapporteur permanent et de son suppléant, l'instruction des dossiers transmis par les agents assermentés et commissionnés à l'effet de constater les manquements à la réglementation environnementale sur les aéroports français. Il participe ainsi activement à la phase qui précède la présentation des dossiers par le rapporteur permanent ou son suppléant au collège, qui se prononce en toute indépendance sur la décision de sanction ou de non sanction.

### \_\_\_ Procès-verbaux dressés par les agents de l'État assermentés à cet effet

En 2020, les agents assermentés de l'État (agents de la direction générale de l'aviation civile et de la gendarmerie des transports aériens) ont transmis 381 procès-verbaux (PV) à l'ACNUSA contre 595 en 2019. En regard de l'effondrement du trafic, le nombre de PV dressés en 2020 est élevé. Il traduit le maintien d'une vigilance de la part des services en charge de la police de l'environnement sur les aéroports.

### NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX (PV) DRESSÉS DE 2015 À 2020 RÉPARTIS PAR PLATEFORME

Année	Bâle - Mulhouse	Beauvais - Tillé	Bordeaux - Mérignac	Cannes - Mandelieu	Lyon-Saint Exupéry	Marseille - Provence	Nantes - Atlantique	Nice - Côte d'Azur	Paris - Charles-de-Gaulle	Issy-les-Moulineaux	Paris - Le Bourget	Paris - Orly	Toulouse - Blagnac	Toussus-le-Noble	Total
2015	27	0	4	2	7	17	9	51	258	0	6	19	30	1	431
2016	36	2	5	8	14	9	24	39	197	4	5	34	24	0	401
2017	31	0	29	1	27	42	13	50	204	0	16	45	36	0	494
2018	21	0	27	14	19	35	13	34	279	0	18	68	18	1	547
2019	32	2	20	4	8	21	46	54	258	0	20	62	30	42	599
2020	15	0	5	7	1	17	24	15	105	0	6	37	140	20	392

## PROCÈS-VERBAUX (PV) PAR PLATEFORME ET POUR 10 000 MOUVEMENTS

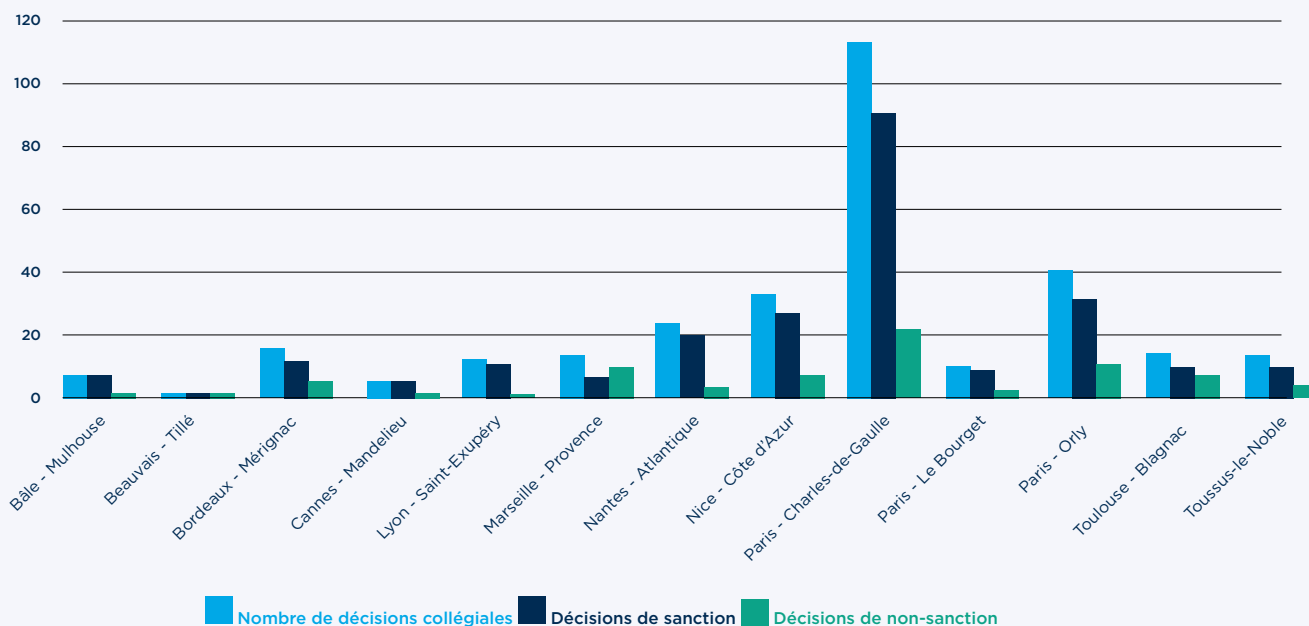
Plateforme	Nombre de PV	Nombre de mouvements	Nombre de PV pour 10 000 mouvements
Bâle - Mulhouse	15	51 568	2,91
Beauvais - Tillé	0	16 918	0,00
Bordeaux - Mérignac	5	38 840	1,29
Cannes - Mandelieu	7	58 922	1,19
Lyon - Saint-Exupéry	1	43 214	0,23
Marseille - Provence	17	48 316	3,52
Nantes - Atlantique	24	26 675	9,00
Nice - Côte d'Azur	15	74 716	2,01
Paris - Charles-de-Gaulle	105	228 965	4,59
Paris - Issy-les-Moulineaux	0	Non renseigné	-
Paris - Le Bourget	6	33 926	1,77
Paris - Orly	37	86 424	4,28
Toulouse - Blagnac	140	44 017	31,81
Toussus-le-Noble	20	Non renseigné	-
<b>Total hors Issy et Toussus</b>	<b>372</b>	<b>75 2501</b>	<b>4,94</b>

### Exercice du pouvoir de sanction

Le collège de l'ACNUSA prononce des sanctions à l'égard des personnes listées à l'article L. 6361-12 du code des transports qui ont méconnu la réglementation environnementale en vigueur sur et autour d'un aéroport français.

En 2020, 14 dossiers ont été classés sans suite par le rapporteur permanent et 301 dossiers ont été enrôlés : 239 ont été sanctionnés et 62 n'ont pas été sanctionnés par le collège de l'Autorité.

## RÉPARTITION PAR PLATEFORME DES DÉCISIONS COLLÉGIALES EN 2020



Le montant total des amendes prononcées en 2020 par le collège s'est élevé à 3 883 000 euros (en 2019, ce montant était de 6 895 500 euros, pour 334 sanctions prononcées sur 572 dossiers examinés, 238 dossiers n'ayant pas donné lieu à sanction).

### MONTANT DES AMENDES PRONONCÉES

	Récapitulatif global			Manquements Horaires			Manquements Procédures			Manquements usages APU		
	Amendes infligées en €	Dossiers sanctionnés / Dossiers examinés	Moyenne amendes en €	Montant amendes en €	Dossiers sanctionnés / Dossiers examinés	Moyenne amendes en €	Montant amendes en €	Dossiers sanctionnés / Dossiers examinés	Moyenne amendes en €	Montant amendes en €	Dossiers sanctionnés / Dossiers examinés	Moyenne amendes en €
Total 2020	3 883 000	238/300	16 247	2 714 000	119/158	22 805	1 084 000	101/123	10 733	85 000	18/20	4 722
Total 2019	6 895 000	334/572	20 645	5 110 000	181	28 232	1 532 000	125	12 260	253 000	28	9 035
Total 2018	2 991 200	192/341	15 594	2 196 500	98	22 413	783 400	85	9 216	14 400	9	1 575

	Amendes infligées en €	Dossiers sanctionnés / Dossiers examinés	Moyenne amendes en €
Total 2020	3 883 000	238/300	16 247
Total 2019	6 895 000	334/572	20 645
Total 2018	2 991 200	192 / 341	15 594
Total 2017	3 844 500	254 / 372	15 136
Total 2016	4 785 400	317 / 435	15 330
Total 2015	3 354 000	239 / 335	14 033

Sur les 5 dernières années (de 2016 à 2020), le montant total des amendes prononcées par l'Autorité s'élève à 22 399 100 euros.

# III. Accompagnement des parties prenantes

## A. De nombreux travaux ont donné lieu à publication

L'Autorité de contrôle contribue à l'amélioration des connaissances en produisant ou conduisant chaque année un certain nombre d'études et de recherches sur les nuisances environnementales sur et autour des aéroports.

Les rapports publiés en 2020 sont disponibles dans la rubrique « publications » du site internet.

### FOCUS Qualité de l'air local

Un groupe de travail, présidé par Nadine Allemand, a réuni des représentants des professionnels du transport aérien, de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), de la direction générale énergie et climat (DGEC), des experts issus de l'association des ASQAA (ATMO France), du centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), du laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) ainsi que les associations de riverains (UFCNA), environnementalistes (FNE) et d'élus (France Urbaine, Régions de France et Alliance des collectivités pour la qualité de l'air). Les travaux de ce groupe ont donné lieu à la publication du « **Rapport sur la gestion de la qualité de l'air sur et autour des plateformes aéroportuaires** » en juin 2020.

POUR CONSULTER CE RAPPORT



### FOCUS Impacts du bruit des avions sur la santé

Les résultats du grand programme épidémiologique DEBATS (Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé) ont été finalisés par les chercheurs de l'Université Gustave Eiffel sous l'autorité du comité de pilotage mis en place par l'ACNUSA avec les ministères des Solidarités et de la Santé et de la Transition écologique et présidé par Agnès Brion Ducoux. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a saisi cette opportunité pour actualiser et diffuser aux professionnels de la santé l'état des connaissances.

POUR TOUT SAVOIR SUR LE PROGRAMME DEBATS



### Management des dispositifs d'évaluation et de gestion du bruit sur et autour des aéroports français

Le travail réalisé en régie met à disposition tous les éléments de compréhension sur les dispositifs d'évaluation et de gestion du bruit sur et autour des aéroports français. Il permet d'inciter les représentants locaux de l'État à se saisir des outils forgés par l'Union européenne pour étudier, de manière concertée, les dispositions qui permettent de mieux maîtriser le bruit dans l'environnement.

Le rapport a été publié en juin 2020.

POUR CONSULTER CE RAPPORT



## \_\_Nuisances engendrées par l'aviation légère

Un travail important avait été réalisé au début des années 2000, sous l'égide du Conseil national du bruit (CNB). Un certain nombre des mesures préconisées alors ont été mises en œuvre. Dans son rapport **« Nuisances sonores de l'aviation légère »** publié en juillet 2020, l'Autorité brosse un nouvel état des lieux de la situation et formule une dizaine de propositions. Ce rapport interpelle les acteurs territoriaux en les invitant à mener une démarche équilibrée, respectueuse de l'environnement, de la santé et du climat, pour prévenir les conflits locaux entre usagers de l'aviation légère et populations impactées.



## \_\_Impacts des émissions de gaz à effet de serre sur le climat

La ministre de la Transition écologique et solidaire ayant demandé en juin 2020 à l'Autorité de mettre l'accent sur les gaz à effet de serre et le climat, elle s'est investie sur le sujet. Elle a procédé à plusieurs consultations et demandé au CITEPA d'exposer dans un document unique le cadre réglementaire et politique actuel de la lutte contre le changement climatique dans le secteur aérien. Elle s'est également intéressée aux engagements volontaires des sociétés d'exploitation aéroportuaire et à ceux des compagnies aériennes. L'Autorité a ainsi constitué un dossier accessible à ceux qui se mobilisent pour le climat.



## \_\_ Travaux réalisés par les jeunes recrutés en formation par alternance

Les jeunes alternants de l'Autorité ont réalisé, sous l'encadrement des cheffes de pôles techniques, des travaux qui ont été publiés :

### - Temps de fonctionnement des moteurs auxiliaires de puissance (APU) sur les aéroports français.

L'étude réalisée démontre que le temps d'utilisation des APU pourrait être réduit à 5 ou 6 minutes après l'atterrissage, et 10 à 12 minutes avant le décollage si les aéroports s'équipaient en moyens de substitution à ces moteurs. Tous les acteurs du transport s'accordent pour considérer que les moyens de substitution aux moteurs auxiliaires de puissance des aéronefs sont des investissements de transition écologique économiquement rentables et que la réduction des émissions qui en résulterait est significative.

- **Relations entre nuisances sonores et pollution de l'air générées par l'activité aéroportuaire et inégalités sociales.** L'étude portant sur les 6 600 riverains habitant en zones A et B du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Paris - Orly a cherché à mesurer cette relation par un indicateur de défaveur sociale.



### \_\_ Étude préalable visant à réduire les nuisances des aéroports ultramarins selon une démarche pragmatique inspirée de la méthode dite d'approche équilibrée

Une mission a été réalisée en Martinique avec un consultant afin de faciliter la mise en œuvre de la demande d'étude 2020/n°2 adressée aux ministres de la Transition écologique, des Transports et des Outre-mer pour « engager pour les principaux aéroports ultramarins des démarches d'approche équilibrée inspirées par le règlement (UE) n° 598/2014 » du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée, et abrogeant la directive 2002/30/CE.

**POUR CONSULTER CE RAPPORT**



### \_\_ Mouvements de nuit à Paris - Charles-de-Gaulle

Le comité de suivi mis en place par l'Autorité de contrôle en 2019, présidé par le préfet Régis Guyot, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2020.

Il a permis d'accompagner les compagnies aériennes concernées dans l'analyse des présomptions de manquements à l'arrivée. Cette analyse menée vol par vol a conduit la plupart des compagnies concernées à prendre des mesures structurelles de planification et de programmation. Le nombre de vols en présomption de manquement a réduit tout au long de l'année (à l'arrivée et au départ). Ce travail pédagogique sera poursuivi jusqu'à ce que des poursuites soient engagées pour les manquements à l'arrivée comme elles le sont pour les vols au départ.

**POUR CONSULTER LE RAPPORT D'ENQUÊTE**



### \_\_ Modernisation et simplification de la procédure de sanction des manquements à la réglementation environnementale sur les aéroports

Une étude préalable a été réalisée pour l'ACNUSA, en accord avec la DGAC, pour explorer les voies de modernisation et de simplification de la procédure de constatation des manquements et d'instruction de ces dossiers. Cette étude met en évidence quelques pistes pour réduire les délais séparant la commission d'un manquement et le prononcé de la décision y afférente. Non publiée, cette étude formule des propositions de simplifications administratives dont certaines relèvent du niveau législatif et d'autres du niveau réglementaire. L'administration ayant accueilli favorablement ce rapport, un groupe de travail est mis en place pour préparer les projets de textes réglementaires.

### \_\_ État de l'environnement sur et autour des grands aéroports français en 2020

L'Autorité de contrôle a réalisé un nouvel état des lieux de l'environnement sur et autour des aéroports. Ce travail a été piloté par un comité présidé par Jean-Marie Durand. Il a été effectué par le cabinet EODD avec la collaboration des sociétés aéroportuaires. Ce diagnostic a pu être établi grâce à la collaboration des sociétés aéroportuaires. Il traite des sols, de l'eau et de la biodiversité, ainsi que des pollutions lumineuses.

**POUR CONSULTER CE RAPPORT**



## B. Expertise indépendante appuyée sur des partenariats techniques

Les conventions signées par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires avec ATMO France, Météo France, Bruitparif ont donné lieu à des échanges fructueux.



**CONSULTER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Les cadres de l'équipe permanente ont travaillé avec (liste non exhaustive) :

- La direction générale de l'aviation civile (DGAC) sur les émissions de particules ultrafines ainsi que sur les moteurs auxiliaires de puissance (APU) ;
- La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la déclinaison de la stratégie nationale bas carbone en milieu aéroportuaire ;
- L'Autorité de régulation des transports (ART) sur la modulation des redevances aéroportuaires en fonction des émissions d'oxyde d'azote (NOx) ;
- Météo France sur les hauteurs de couche limite à prendre en compte pour apprécier l'impact des émissions,
- Le Conseil national du bruit dans le cadre de travaux sur les indicateurs événementiels ;
- Les plateformes aéroportuaires ayant engagé un renouvellement de leurs systèmes de mesures de bruit,
- La direction des services de la navigation aérienne (DSNA) sur certaines procédures opérationnelles, ;
- Le service numérique du ministère de la Transition écologique sur les outils de modernisation pouvant être déployés ;
- La direction de la communication du ministère sur la refonte du site internet de l'Autorité et les relations presse.

### SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PRINCIPAUX AÉROPORTS

Aéroports	Surveillance permanente	AIR ET CLIMAT				MILIEUX				BRUIT		
		Campagnes de mesures*		Inventaires d'émissions		ACA	Eaux		Sols	Bio-diversité	Capteurs de mesure du bruit	
		Nombre de campagne depuis 2000 (date de la dernière campagne)	Au moins tous les 5 ans	Nombre d'inventaires (date du dernier inventaire)	Au moins tous les 2 ans	Niveaux de certification	Séparation eaux usées et eaux pluviales	Prélèvement d'eaux souterraines	Diagnostic sol réalisé	Inventaire faune/flore réalisé	Renouvelés au cours des 3 dernières années	Publication des mesures en ligne (outil visualisation)
<b>BSL</b>	non	5 (2016)	oui	3 (2015)	non	2	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>BVA</b>	oui	8 (2018)	oui	0	S.O.	En cours	oui	non	oui	oui	non	en cours (1 <sup>er</sup> semestre 2021)
<b>BOD</b>	non	7 (2012)	non	0	S.O.	-	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>LIL</b>	non	1 (2007)	non	0	S.O.	-	oui	non	oui	oui	non	prévu (2022)
<b>LYS</b>	oui	2 (2010)	non	1 (2008)	non	3+	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>MRS</b>	non	4 (2019)	non	0	S.O.	3	oui	non	oui	oui	en cours	en cours (1 <sup>er</sup> semestre 2021)
<b>MPL</b>	non	4 (2018)	oui	0	S.O.	-	oui	oui	oui	oui	non	non
<b>NTE</b>	non	14 (2020)	oui	0	S.O.	2	oui	non	oui	oui	oui	oui
<b>NCE</b>	oui	2 (2004)	non	1 (avant 2015)	non	3+	oui	oui	oui	oui	non	en cours (2 <sup>ème</sup> semestre 2021)
<b>CDG</b>	oui	7 (2017)	oui	3 (2019)	oui	3	oui	non	oui	oui	oui	oui
<b>LBG</b>	non	5 (2019)	non	3 (2019)	oui	3	oui	non	oui	oui	oui	oui
<b>ORY</b>	oui	4 (2018)	non	3 (2019)	oui	3	oui	non	oui	oui	oui	oui
<b>TLS</b>	oui	2 (2016)	non	5 (2018)	oui	3	oui	oui	oui	oui	oui	oui (1 <sup>er</sup> semestre 2021)

\* Disponible sur internet ou transmis à l'Autorité

## FOCUS Travaux menés en partenariat avec l'ACNUSA

Les travaux de contrôle et d'observation des nuisances (bruit et pollution atmosphérique) ont été poursuivis sur les différentes plateformes, malgré les difficultés rencontrées par certaines équipes locales, grâce aux réseaux de partenaires.

### — Amélioration de la connaissance des émissions de particules ultrafines

L'Autorité de contrôle participe à un groupe de travail présidé et constitué par Atmo France constitué des représentants des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), de la DGAC et du laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA).

Différents travaux exploratoires sur le sujet des particules ultrafines sur et autour des aéroports ont été engagés en Ile-de-France (étude pilotée par Airparif), autour de l'aéroport de Nantes – Atlantique (étude pilotée par la DGAC et réalisée par Air Pays de la Loire avec un comité scientifique et un comité de pilotage) et autour de l'aéroport de Nice – Côte d'Azur (étude conduite en partenariat avec Atmo Sud).

### — Nuisances sonores

L'Autorité de contrôle est associée aux réflexions engagées par le Conseil national du bruit (CNB) sur les pics de bruit des infrastructures ferroviaires dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Le Conseil a rendu un avis en octobre 2020. Des études de terrain restent nécessaires pour compléter les connaissances actuelles.

Comme les années précédentes, l'ACNUSA est présentée auprès des élèves ingénieurs du contrôle et de la navigation aérienne dans le cadre d'un cycle de conférences. Ses interventions permettent de sensibiliser les futurs contrôleurs aériens à l'impact des survols sur les populations mais aussi sur l'évolution du transport aérien. Elle est également intervenue dans le cadre du cycle long organisé pour les managers par l'Université du Transport Aérien.

## IV. Réduction des recours et contentieux

### A. Recours initiés contre l'ACNUSA en 2020

En 2017, le Conseil constitutionnel a censuré les articles du code des transports relatifs à la procédure de sanction, au motif que le principe d'impartialité pouvait apparaître comme non respecté dès lors que le président de l'Autorité avait le pouvoir de classer sans suite ou d'inscrire le dossier à une séance d'exercice du pouvoir de sanction alors qu'il présidait ce collège. Il avait reporté les effets de l'annulation au 30 juin 2018. Cette censure a entraîné plus d'une centaine de recours contre des décisions du collège, fondés principalement sur le moyen tiré du manque d'impartialité de la procédure, tel que protégé non pas par la Constitution française, mais par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

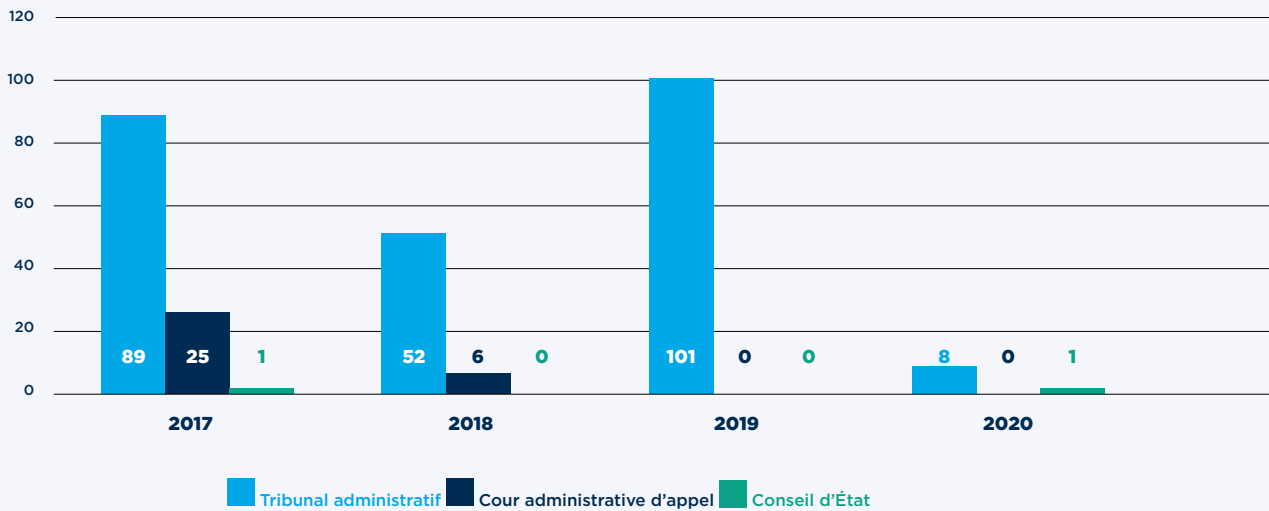
Ce moyen a été accueilli devant les juridictions administratives de premier ressort et d'appel, avant que le Conseil d'État ne se prononce en juillet 2020. Dans la lignée de la décision du Conseil constitutionnel, le Conseil d'État a jugé que le principe d'impartialité, tel que protégé par le droit international, n'était, avant les modifications législatives intervenues en 2018, pas correctement respecté par l'intégralité de la procédure alors en vigueur. Toutefois, jugeant que cela n'était pas de nature à entacher d'irrégularité l'ensemble de la procédure suivie jusqu'à la présentation du dossier devant le collège de l'ACNUSA, il a considéré que le juge administratif pouvait se substituer au collège pour se prononcer sur les dossiers dans l'état de leur instruction avant cette présentation. Appliquant cette procédure, après avoir annulé certaines décisions adoptées par le collège de l'ACNUSA, il a repris des décisions de sanctions à l'encontre des personnes poursuivies.



ACNUSA / Rapport d'activités 2020

La jurisprudence du Conseil d'État a mis un coup d'arrêt important aux recours : le pic du nombre de contentieux initiés contre les décisions du collège de l'ACNUSA peut être regardé comme ayant été atteint en 2019. Les décisions prises en 2020 ont donné lieu à peu de recours.

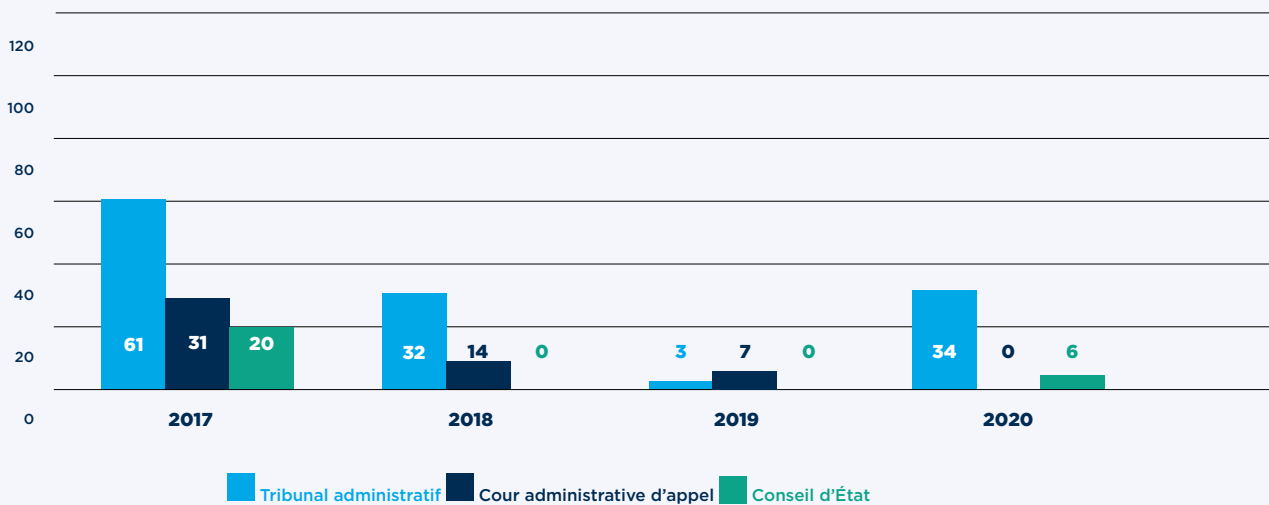
NOMBRE DE RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DE L'ACNUSA



B. Règlement progressif des recours antérieurs à 2020

144 contentieux restent en cours : 140 affaires sont pendantes devant le Tribunal administratif (TA) de Paris et 4 devant la Cour administrative d'appel (CAA) de Paris.

NOMBRE DE RECOURS JUGÉS PAR LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES



Les amendes prononcées en 2020 par le Conseil d'État et le Tribunal administratif ont été mises en recouvrement.

**ACNUSA / Rapport d'activités 2020**

135 recours contentieux en cours contestent des décisions du collège de l'ACNUSA. 5 contestent des titres de perception émis pour le recouvrement d'amendes prononcées par l'Autorité. Les 4 affaires pendantes devant la Cour administrative d'appel de Paris, concernent des contestations de décisions du collège.

Dans la lignée des premiers jugements rendus par le Tribunal administratif de Paris en décembre 2020, de nombreux contentieux en cours devraient se solder par une reprise de la solution retenue par le Conseil d'État dans sa décision en date du 29 juillet 2020, n°432969<sup>1</sup>. Cette décision fournit le modus operandi aux juridictions qui sont saisies de contentieux soulevant le même moyen. Outre les 34 dossiers jugés en 2020 par le Tribunal administratif de Paris, 19 dossiers ont été jugés au premier trimestre 2021.

Par 4 autres décisions, le Conseil d'État a annulé les arrêts rendus par la CAA de Paris et lui a renvoyé le soin de se prononcer sur le fond. Ces dossiers seront jugés en avril 2021.

Il est ainsi probable que l'ensemble des recours introduit contre les décisions de l'ACNUSA en 2017/2018/2019 auront été traités avant la fin 2021.

Par ailleurs, le 27 novembre dernier, dans sa décision n° 2020-867 QPC, le Conseil constitutionnel a déclaré conformes à la Constitution les dispositions des 1° à 4° de l'article L. 6361-12 du code des transports qui fixent la liste des personnes susceptibles d'être poursuivies par les agents assermentés de l'État en charge de la police de l'environnement sur les aéroports. Il a notamment écarté le moyen tiré de ce que ces dispositions méconnaîtraient le principe selon lequel nul ne peut être punissable que de son propre fait, résultant des articles 8 et 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Cette décision permettra d'éviter la multiplication de contentieux exploitant ce moyen.

<sup>1</sup> Consulter la décision du 29 juillet 2020 : <https://juricaf.org/arret/FRANCE-CONSEILDÉtat-20200729-432969>



*Audience de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au Conseil constitutionnel en 2020*

## ORGANISATION DE L'ÉQUIPE PERMANENTE AU 31 DÉCEMBRE 2020



### PÔLE BRUIT



**Anne-Laure VERNEIL**  
Responsable du pôle



**Anaïs BARCET**  
Adjointe



**Cyril CHARTREUX**  
Chargé d'études (alternant)

### PÔLE QUALITÉ DE L'AIR ET MILIEUX



**Nathalie GUITARD**  
Responsable du pôle



**Réka VALLIER**  
Assistante



**Truong-Anh-Huy LE**  
Chargé d'études (alternant)

### PÔLE COMMUNICATION ET ADMINISTRATION



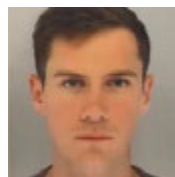
**Amel ISSA**  
Responsable du pôle



**Éric CHRISTY**  
Gestionnaire



**Nathalie SUPERVILLE**  
Assistante de direction



**Nicolas LEMAIRE**  
Chargé de communication  
(alternant)

### PÔLE JURIDIQUE



**Florence DUENAS**  
Responsable du pôle



**Laure POUMARÈDE**  
Adjointe



**Adama SARR**  
Chargé d'études



**Nicolas FROGER**  
Gestionnaire



**Alexandre VOHELLE**  
Chargé d'études (alternant)

### Ils ont également contribué aux travaux de l'ACNUSA en 2020 :

Céline CALLEGARI, Isabelle RICHARD-ASICI, Nicolas VIARD, Alvin MERALLY, Morgan DESHAIES, Lucas KANTAGBA, Narimane LOUNICI, Noémie PAUCHONT et Thomas COLIN.



# ACNUSA

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél. : 01 53 63 31 80

[contact@acnusa.fr](mailto:contact@acnusa.fr) • [www.acnusa.fr](http://www.acnusa.fr)



**Directeur de la publication :**

Gilles Leblanc

**Conception graphique et réalisation :**

François-Xavier LEHE ([wala-studio-graphique.fr](http://wala-studio-graphique.fr))